

Yves NICOLIN
Député de la Loire en Rhône-Alpes

François-Xavier Beorchia
Gérant INSO s.a.r.l.
2, route de la Noue
91190 Gif sur Yvette

A Paris, le 23 octobre 2012

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 12 septembre.

Sachez que je partage votre inquiétude face à la remise en cause des avantages accordés à l'innovation et à l'esprit d'entreprise. Le régime des Jeunes Entreprises Innovantes et l'instauration du Crédit Impôt Recherche pour celles-ci est un élément capital pour stimuler le tissu français de PME/PMI qui accuse un retard, notamment par rapport à notre voisin allemand dont le réseau d'entreprises de taille moyenne constitue la clé de sa compétitivité et de sa réussite. Pour enrayer la désindustrialisation de la France et l'effondrement de notre balance commerciale, il nous faut favoriser une montée en gamme de nos produits en appuyant la coopération entre entreprises et acteurs de la recherche au sein de pôles de compétitivité.

A ce titre, les partenariats entre la Recherche Publique et les JEI doivent être renforcés. Aussi j'estime que l'abrogation en 2011 du dispositif permettant de retenir les dépenses investies pour le double de leur montant est, comme vous le signalez, néfaste pour la R&D dont la France manque cruellement. Permettant par ailleurs de décloisonner les milieux respectifs de l'entreprise et de la recherche publique en favorisant les synergies, ce dispositif doit être rétabli, et incorporé à une politique générale de soutien fiscal aux entreprises.

Vous pouvez compter sur mon soutien, et je m'assurerai que les avantages accordés aux JEI soient effectivement rétablis par un amendement du projet de Loi de Finance 2013 dont l'annonce a été faite récemment.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Yves Nicolin